



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Occupation du projet de retenue d'eau de la Clusaz

Question écrite n° 2471

Texte de la question

M. Alexis Jolly attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur le projet de retenue d'eau à La Clusaz (Haute-Savoie). Le projet d'aménagement d'une retenue collinaire de près de 150 000 mètres cubes dans le massif de Beauregard à La Clusaz - 1 500 m d'altitude - a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral. Cet aménagement permettra d'alimenter les habitants de la commune en eau potable, d'irriguer les activités agricoles et de produire de la neige de culture par le biais de canons à neige artificielle pour la station de ski. Projet validé et soutenu par le préfet de Haute-Savoie mais qui malheureusement est confronté à un référé-suspension, l'audience étant prévue le 29 octobre 2022 au tribunal de Grenoble. En effet, certaines associations de défense de l'environnement, avec l'aide de militants, occupent les lieux pour empêcher le début des travaux. En signe de contestation contre la réalisation de ce projet, qui nécessite de raser 8 hectares de forêt, ils ont donc décidé de mettre en place une « Zone à défendre » (ZAD), la première jamais créée en altitude dans les Alpes françaises. Il lui demande s'il soutiendra la transition écologique par le biais de ce projet, en allant si besoin chercher le soutien et la mobilisation des forces de l'ordre pour faire évacuer les zadistes qui occupent les arbres de ce chantier.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Jolly](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2471

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4859

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)